

Concertation préalable du public sur le projet de champ captant des Landes du Médoc

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DE LA RÉUNION PUBLIQUE n°3

Judi 25 novembre 2021 – Créon



La troisième réunion publique de la concertation préalable sur le projet de champ captant des Landes du Médoc s'est déroulée le jeudi 25 novembre à Créon. Elle a rassemblé 30 personnes et 12 étaient également connectées à distance. Des habitants de l'Entre-deux-Mers ainsi que de nombreux élus locaux et des représentants d'associations ou de syndicats d'eau étaient présents.

La réunion était présidée par **Sylvie CASSOU-SCHOTTE**, vice-présidente de Bordeaux Métropole en charge de l'eau et de l'assainissement. Elle était entourée de **Julie SAMBLAT** et d'**Emilie GRAVELIER**, respectivement directrice de projets et cheffe de projets à la Direction de l'eau de Bordeaux Métropole.

La rencontre s'est également déroulée en présence des deux garantes de la concertation désignées par la Commission nationale du débat public (CNDP), **Marianne AZARIO** et **Esmeralda TONICELLO**. Cette dernière suivait la réunion à distance.

L'enregistrement vidéo intégral de la réunion, ainsi que les présentations des différents intervenants sont disponibles sur le site internet de la concertation : bxmet.ro/champcaptant

Introduction

Pierre GACHET, maire de Créon, rappelle dans son allocution de bienvenue la nécessaire coopération entre Bordeaux Métropole et les territoires voisins sur le sujet de l'eau. Il regrette que le sujet ne mobilise pas plus les citoyens compte tenu de son importance.

Sylvie CASSOU-SCHOTTE, la vice-présidente de Bordeaux Métropole (maître d'ouvrage du projet) met en avant le rôle du champ captant qui permettra de réduire la surexploitation de l'Eocène en puisant dans une ressource de substitution : l'Oligocène. Elle souligne le caractère d'intérêt général du projet dont 905 000 habitants bénéficieront.

Pour conclure cette séquence d'ouverture, **Marianne AZARIO** précise son rôle qui consiste à accompagner la mise en place d'un dispositif de concertation garantissant la participation du public. Elle précise qu'après le bilan des garantes, le maître d'ouvrage devra indiquer les enseignements tirés de cette concertation.

Sylvie CASSOU-SCHOTTE rappelle par ailleurs qu'auront lieu, le jeudi 2 décembre, deux audiences publiques pour que les organismes et associations puissent exprimer leur point de vue argumenté.

Thème 1 : La concertation

Intervention : Julie SAMBLAT présente les modalités de participation ainsi que le calendrier de la concertation qui est prolongée jusqu'au 21 décembre pour permettre à chacun prendre connaissance des réponses apportées sur le site de la concertation. Elle rappelle les principaux thèmes abordés lors des réunions publiques précédentes et évoque les suites de la concertation : le bilan puis la poursuite en l'état, la modification ou l'abandon du projet.

Thème 2 : Le projet

Intervention initiale : Emilie GRAVELIER présente le **projet du champ captant des Landes du Médoc** en rappelant sa finalité : transférer les prélèvements vers une nappe non déficitaire permettra d'économiser du volume prélevable dans l'Eocène centre pour les territoires qui n'ont pas d'autre ressource en eau potable. 64% de l'eau prélevée par le champ captant ira à la Métropole tandis que les 40% restants seront destinés à 8 syndicats d'eau voisins, bénéficiant ainsi à 2/3 de la population girondine. Elle revient sur les études menées depuis 2013 ainsi que sur les caractéristiques du projet : nombre de forages, emplacement de la station de pompage ou encore options de tracés pour la (ou les) canalisation(s) d'adduction qui permettraient de ramener l'eau sur le réseau de la Métropole, avant qu'elle ne soit en partie distribuée aux syndicats d'eau voisins.

Questions du public : Une première question a été posée à distance demandant plus de détails sur les interconnexions entre les réseaux de la Métropole et des territoires voisins. Dans la salle, un participant a déploré l'absence d'experts « extérieurs au projet » lors du débat d'experts. Une inquiétude concernant l'augmentation des mètres cubes prélevés du fait de la hausse de la population dans les années à venir a été soulevée. Une remarque a également été faite à propos du manque d'information sur la tenue de cette réunion à Créon, ainsi que sur la nécessité de changer nos comportements de consommation d'eau (y compris dans le domaine agricole).

Réponses apportées : Julie SAMBLAT indique que le débat d'experts sera animé par une journaliste locale et indépendante. Marianne AZARIO ajoute que trois grandes thématiques sont définies pour le moment : (1) l'impact du projet sur la sylviculture (2) les solutions alternatives et (3) la capacité des communes du littoral à continuer à s'approvisionner en eau malgré l'implantation du champ captant. Julie SAMBLAT assure qu'il ne sera pas possible de prélever des mètres cubes supplémentaires (au-delà des 10 millions prévus) pour satisfaire les besoins de nouvelles populations, car le champ captant est un projet de substitution. Bruno de GRISSAC, directeur du Syndicat mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (SMEGREG), rajoute que, si l'on souhaite conserver ce modèle d'approvisionnement en eau potable par les nappes profondes, il sera nécessaire de se tourner vers des projets complémentaires pour répondre à l'augmentation de la demande. Sylvie CASSOU-SCHOTTE et Marianne AZARIO invitent par ailleurs à tous les participants de cette réunion de faire fonctionner leurs propres relais d'informations pour faire connaître cette concertation.

Thème 3 : Le partage de la ressource

Intervention initiale : Selon Bruno de GRISSAC, directeur du SMEGREG, l'organisation du partage de la ressource en eau est contrainte par deux questions : (1) d'abord **où et combien pouvons-nous prélever ?** C'est le SMEGREG qui doit répondre à cette question en identifiant les nappes non déficitaires et les projets, soit d'intérêt local soit structurants et mutualisables, représentant de nouvelles possibilités d'alimentation en eau potable. (2) ensuite **où et combien aurons-nous besoin ?** : c'est la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui, par un exercice prospectif complexe et très régulièrement actualisé, doit identifier les territoires bénéficiaires. Il rappelle que, dans la recherche de solutions alternatives, à garanties sanitaires équivalentes, c'est le rapport coût-efficacité qui prime. La substitution des prélèvements à l'Eocène centre par le champ captant permettra aux territoires dépendant exclusivement de l'Eocène de continuer d'y prélever leur eau. Cette substitution engendrera cependant des coûts pour ceux qui ne puiseront plus dans l'Eocène : la problématique du **partage des coûts** apparaît donc primordiale.

Questions du public : Un élu présent dans l'assemblée s'est interrogé sur la possibilité de puiser dans la nappe Eocène de l'Entre-deux-Mers. Constatant les difficultés rencontrées par certains syndicats pour financer la réfection de leur réseau afin d'en réduire les pertes, il a aussi interrogé la Métropole sur l'existence d'aides financières associées au projet de champ captant. Il s'est enfin inquiété de la répartition des coûts entre la Métropole et les Syndicats d'eau voisins, rappelant un précédent problème en matière de gestion des déchets.

Réponses apportées : Bruno de GRISSAC a précisé que l'Eocène de l'Entre-deux-Mers est une ressource de niche, insuffisante, comme en ont témoigné les « échecs » des tentatives récentes de prélèvements. D'après lui, la meilleure réduction des pertes passe par la recherche et réparation de fuites : 10 millions de m³ ont ainsi été économisés entre 2005 et 2013 dans le département, soit l'équivalent des prélèvements annuels du champ captant, alors que dans le même temps la population augmentait. Sylvie CASSOU-SCHOTTE ajoute que la diminution des pertes est un sujet essentiel pour la Métropole qui a justifié le choix d'une gestion publique en régie.

Thème 4 : La mutualisation de l'effort de substitution

Intervention initiale : Patrick EISENBEIS, chargé de mission au SMEGREG, a ensuite présenté la répartition des volumes d'eau prélevés entre les différents syndicats bénéficiaires du champ captant. Il a précisé que le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est en cours d'actualisation et sera finalisé en 2022. Il a finalement évoqué la mise en place d'un **contrat de substitution** formalisant l'engagement des signataires à réduire leurs prélèvements afin de garantir l'opérationnalité du projet et d'en fixer les objectifs. Un des points principaux de ce contrat est le cadrage des ventes et achats d'eau entre les différents services grâce à la définition d'une tarification au forfait basée sur les engagements de volumes de substitution et d'un prix de vente unique basé sur le coût de production moyen de Bordeaux Métropole (plutôt que sur le coût de production du champ captant).

Questions du public : La crainte d'une sous-estimation du VMPO (volume maximum prélevable objectif) de la nappe de l'Oligocène dans le Médoc, du fait de la non prise en compte du poids du tourisme notamment, a été soulevée. Le risque de surexploitation de l'Oligocène à l'avenir est redouté par certaines associations.

Réponses apportées : Patrick EISENBEIS rappelle que le VMPO est défini par des hypothèses qui prennent en compte, avec l'aide des collectivités, les données touristiques, les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et l'urbanisme. Bruno de GRISSAC précise qu'aujourd'hui les outils permettent de fixer des limites bien plus précises, contrairement à la seconde moitié du XX^e siècle. L'évaluation de la limite maximale de prélèvement dans une nappe qui n'est pas déjà déficitaire étant difficile, ces limites sont fixées par des mécanismes d'« essais / erreurs » et peuvent être revues à la hausse. C'est notamment le cas de l'Oligocène en Médoc.

Thème 5 : La situation locale

Intervention initiale : Christian RAYNAL, président du Syndicat d'eau de Bonnetan (S.I.A.E.P.A), a présenté l'activité de son syndicat qui dépend de 3 forages dans l'Eocène centre déficitaire. 14 communes sont alimentées, avec 13 000 abonnés soit environ 30 000 habitants desservis. Le syndicat fait face à une équation difficile entre l'augmentation de la population et la nécessité de réduire les prélèvements dans l'Eocène. S'y ajoute le problème des fuites : 780 000 m³ sont perdus chaque année sur 2 500 000 m³ mis en distribution par le syndicat. Alors que 1 million d'euros sont investis tous les ans pour financer les travaux sur les canalisations. L'Etat exige désormais du Syndicat qu'il économise 30 000 m³ d'eau chaque année pendant 10 ans.

Questions du public : Les interventions du public ont notamment porté sur l'adéquation entre la ressource en eau d'une part et les modes de consommation d'eau et les projets d'urbanisme d'autre part. Le sujet de la régie de l'eau de Bordeaux Métropole a également été abordé pour savoir qui fixera ses objectifs et qui s'assurera de leur respect.

Réponses apportées : Pour Christian RAYNAL, il apparaît difficile de contrôler l'arrivée de nouvelles populations et il serait inenvisageable de ne pas leur fournir d'eau. Sylvie CASSOU-SCHOTTE rappelle néanmoins qu'un travail peut et doit être fait pour limiter les zones constructibles dans les PLU (Plan Local d'Urbanisme) des communes. La vice-présidence de Bordeaux Métropole insiste aussi sur le fait que la régie agira comme un opérateur public et suivra le contrat d'objectif fixé par la politique de l'eau élaborée par Bordeaux Métropole. Des associations de consommateurs et de défense de l'environnement ainsi que des élus métropolitains siégeront dans son conseil d'administration pour veiller à sa bonne gestion. Bruno de GRISSAC rappelle pour sa part que sans les économies d'eau réalisées, le territoire aurait aujourd'hui besoin de trois projets de substitution pour arriver à l'équilibre, contre deux actuellement envisagés (celui du Médoc et celui du Sud Gironde).

Interventions de clôture

Pour conclure cette réunion, Marianne AZARIO, garante de la concertation, rappelle les thèmes ayant été abordés : économies d'eau, changement de comportement, coopération territoriale et notion de répartition des coûts notamment. Elle demande que le schéma d'alimentation du Sud Médoc ainsi que le contrat de substitution évoqués en cours de réunion soient mis à disposition du public sur le site de la concertation. Elle rappelle enfin que les présentations des audiences publiques seront mises en ligne.

Sylvie CASSOU-SCHOTTE remercie le public pour ses questions qui s'avèrent « *inépuisables* » compte tenu de l'importance du sujet.